



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Librairie et métiers du livre

de l'Université de Haute-Alsace

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Haute-Alsace

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Librairie et métiers du livre

Dénomination nationale : SP6-Métiers de l'édition

Demande n° S3LP130004149

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Faculté des lettres, langues et sciences humaines, Université de Haute-Alsace
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Institut national de Formation en Librairie (INFL)
- Secteur professionnel demandé : SP6-Communication et information

Présentation de la spécialité

L'objectif de la spécialité est de former des professionnels capables de gérer et d'animer des rayons de librairie tout en maîtrisant les outils techniques de comptabilité et de gestion et en connaissant le marché du livre et les nouveaux processus d'édition. Les métiers visés sont : responsable d'un rayon de librairie, responsable de rayon bibliothèque.

Cette spécialité, ouverte en 2000, est proposée en formation initiale et continue et est portée par la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Son caractère transversal ne l'inscrit pas dans la continuité d'une formation particulière. Elle ne rencontre pas de concurrence dans la région, et accompagne trois autres licences professionnelles en librairie sur le territoire national.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'Alsace est une région économiquement riche et de très grande culture. Les librairies y sont nombreuses et de qualité. Cette licence professionnelle répond aux besoins de vendeurs de biens culturels dans les grandes surfaces spécialisées ou généralistes et aux besoins actuels et futurs de potentiels repreneurs de librairie, dont les gérants arrivent à l'âge de la retraite. La librairie est de surcroît un commerce de proximité en même temps qu'un commerce universel, la spécialité a donc une place légitime à Mulhouse. Etant une des plus anciennes licences professionnelles de l'Université de Haute-Alsace, elle a certainement acquis une bonne expérience qui n'est malheureusement pas mise en valeur dans le dossier d'évaluation. Ce dernier laisse entrevoir des indicateurs de performance positifs mais reste trop léger pour mesurer la pertinence de la spécialité.

La formation est suffisamment attractive pour obtenir des effectifs stables de 35 étudiants par an et un taux de pression d'environ 3 (candidatures/capacités d'accueil). Son positionnement transversal conduit à une diversité du public sur le plan des parcours amont qui vont du DUT au master et sur le plan de statuts (avec 9 % d'inscrits en formation continue). Le dossier ne précise pas s'il en est de même géographiquement. La formation continue s'appuie sur le service d'enseignement et de recherche en formation d'adultes (SERFA). Le taux de réussite est moyen : il est affecté par des embauches préalables à la soutenance, mais aussi par des réorientations et peut-être par l'absence de modules d'harmonisation.

A la lecture des enquêtes nationales, l'insertion professionnelle est très satisfaisante avec un taux de diplômés en emploi de 80 %, mais ces résultats sont à pondérer par le faible taux de répondants. Les responsables relatent des chiffres d'insertion suite à des enquêtes faites au moment de la soutenance de stage qui varie entre 70 et 80 % sauf pour 2009 et 2010 où la conjoncture économique était défavorable. Les tableaux correspondant à ces chiffres ne sont pas remplis, ce qui ne permet pas d'apprécier l'adéquation emploi/formation.

La formation s'appuie sur une convention avec l'Institut national de formation à la librairie (INFL) ainsi que sur le Syndicat de la librairie française (SLF). Des intervenants de l'INFL, dont les profils ne sont pas renseignés, et des libraires indépendants s'impliquent dans la formation en encadrant des projets tuteurés, en participant au recrutement, aux jurys et aux enseignements du cœur de métier à hauteur de 70 % du volume horaire global. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais les contenus pédagogiques délivrés par les formateurs de l'INFL sont modelés sur le référentiel professionnel de la librairie, lui-même élaboré par les instances du syndicat patronal. Il est tout de même regrettable que ces contenus ne soient pas détaillés dans le dossier. Les universitaires apportent quant à eux l'indispensable volet culturel classique et les disciplines technologiques comme le marketing, la dimension juridique et la comptabilité. La répartition est cependant trop déséquilibrée entre enseignants professionnels et les enseignants de l'université.

Enfin, l'autoévaluation apporte des informations complémentaires au dossier mais ne conclut pas sur les points forts et faibles de la spécialité.

- Points forts :

- Le partenariat conventionné avec l'INFL et la forte implication des professionnels.
- L'attractivité satisfaisante.
- La diversité du public.

- Points faibles :

- Un dossier lacunaire, peu argumenté.
- Pas de suivi des diplômés propre à l'établissement.
- Pas de conseil de perfectionnement.
- Le déséquilibre dans la composition de l'équipe pédagogique.

Recommandations pour l'établissement

Il est vivement recommandé de mettre en place des indicateurs précis correspondant aux critères de réhabilitation et des outils de pilotage comme le suivi régulier et systématique des diplômés. Ces éléments sont indispensables au conseil de perfectionnement qu'il conviendra de mettre en place avec des représentants de l'INFL, du SFL et des libraires de la région.

Il est conseillé d'augmenter la participation des enseignants universitaires dans les enseignements car ils garantissent le caractère académique de la licence professionnelle et l'imbrication recherche-enseignement qui apporte de nouveaux concepts, de nouvelles méthodes...

La formation est fortement soutenue par les institutions du secteur. Il pourrait être intéressant d'envisager avec ces partenaires l'ouverture de la formation en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) : cette voie accentue l'aspect professionnalisant de la formation et facilite l'intégration des étudiants dans le monde professionnel.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits	35	37	37
Taux de réussite	77 %	95 %	86 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2		3	16
Pourcentage d'inscrits venant de DUT		24	24
Pourcentage d'inscrits venant de BTS		0	11
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	97	92	84
Pourcentage d'inscrits en formation continue	3	8	16
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	0	0	0
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			
ENQUETES NATIONALES (à 30 mois)			
	2006	2007	2008
Taux de répondants à l'enquête	47 %	74 %	44 %
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	93	68	92
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	0	12	8
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	24	0
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	2008	2009	2010
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre. Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement

CAMPAGNE 2013-2017

OBSERVATIONS SUITE A L'ÉVALUATION AERES D'UN DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE

Domaine
Art, Lettres, Langues
Mention
métiers de l'édition
Spécialité
Librairie et métiers du livre

Numéro d'habilitation : S3LP130004149

Réponses aux recommandations faites à l'établissement :

Dans la perspective du maintien du diplôme parmi les formations proposées par l'UHA pour le contrat quinquennal 2013-2017, l'évaluation de la filière par les experts de l'AERES appelle des réponses sur des points précis et surtout des ajustements immédiats.

Voyons d'abord les points positifs : le rapport d'évaluation reconnaît l'excellente insertion de la filière dans le cadre économique et culturel de la région. Signalons qu'un prolongement (master des métiers de l'édition) s'est ouvert à Strasbourg en 2011-2012 faisant valoir une parfaite continuité ainsi que la complémentarité des deux établissements dans ce domaine de formation.

Le partenariat conventionné avec l'INFL est reconnu comme un « point fort », valorisé par la « forte implication » de la profession, représentée par le Syndicat de la Librairie Française qui œuvre pour la reconnaissance du diplôme dans les grilles salariales.

Enfin, les experts conviennent du bon fonctionnement de la formation : des effectifs stables et fournis (depuis 2000, 35 étudiants par an en moyenne) et une insertion professionnelle « très satisfaisante » sont les signes du bon fonctionnement du diplôme.

Ces données motivent pleinement le maintien de la filière.

Pourtant, au regard de ces points forts, la note délivrée (seulement « B ») semble décevante. Il faut donc prendre en compte les critiques et apporter des solutions. Parmi les « points faibles » retenus par les experts, on distingue, d'une part des erreurs dans la présentation, la documentation et peut-être la transmission du dossier, et d'autre part, des défauts structurels inhérents à la formation. Les premiers peuvent être expliqués ; les seconds doivent être corrigés dans le sens indiqué par l'expertise.

Premier « point faible », le dossier a semblé « lacunaire » et « peu argumenté ». C'est le résultat d'une erreur de perspective : sachant que le fonctionnement du diplôme, créé en 2000, en était à sa quatrième évaluation, que la première avait fait l'objet d'une visite des experts en 2001 (on regrette que cette procédure ne soit plus envisageable), enfin et surtout, que les modifications proposées étaient d'ordre pragmatique et pédagogique, on a voulu transmettre et actualiser un résultat global (le bon accueil de la formation par les employeurs) plutôt que détailler chacun des objectifs et des moyens mis en œuvre.

Il est par ailleurs possible que le fichier additionnel de synthèse (dont le CA de la FLSH a souligné l'intérêt) ainsi que ses annexes (la progression pédagogique détaillant les contenus et dont les experts déplorent à juste titre l'absence) n'aient pas été transmis.

Deuxième « point faible », l'absence de suivi des diplômés propre à l'établissement. Au niveau de l'Université, c'est un défaut commun à toutes les formations, mais au niveau du diplôme, c'est un paradoxe. Car le suivi personnalisé des étudiants existe bel et bien : les embauches sont répertoriées à l'occasion des soutenances (donc avant la recherche d'emploi proprement dite) et, après l'obtention du diplôme, les ex-étudiants bénéficient dans leur recherche de l'assistance de l'INFL (conseils et dépôts de CV sur le site professionnel) tandis que la FLSH transmet les offres d'emploi envoyées par les libraires. Le défaut est que, faute de moyens, cette activité n'a pas de « visibilité » : elle n'est pas archivée et ne fait pas l'objet de statistiques.

En vue d'échéances prochaines et afin de corriger ce défaut de communication et de documentation, on propose de diffuser immédiatement (à l'usage de la promotion 2010-2011) un questionnaire comblant diverses lacunes du dossier (origine géographique des étudiants, embauches à l'issue du stage et à l'obtention du diplôme) et d'en dresser les statistiques au niveau de la FLSH.

Troisième « point faible » : l'absence de conseil de perfectionnement. Elle s'explique par l'implication de la profession qui s'est attaché à définir les contenus et les méthodes à l'échelle nationale, la coordination et la compatibilité entre les différentes formations étant assurées par des réunions annuelles organisées en relation avec l'INFL (voir convention jointe au dossier). Ce défaut est facile à corriger : l'élargissement des objectifs de la filière (lié à la dénomination « métiers du livre ») rend en effet nécessaire la création d'un tel conseil dans lequel siègeront de droit les enseignants « universitaires » intervenant dans le diplôme (cf liste jointe au dossier) ainsi que les représentants des formateurs et de la profession. La mise en place du conseil est prévue à la rentrée 2012.

Le dernier « point faible », le « déséquilibre dans la composition de l'équipe pédagogique » entre « enseignants professionnels » et « universitaires » est le plus difficile à corriger car cette « correction » implique des recrutements et repose donc sur une politique générale de l'Université. Toutefois, le recrutement d'Anne Réach-Ngô, spécialiste du livre autant que linguiste (7^e section du CNU) et prochaine directrice de la filière, infléchit la proportion dans le sens souhaité par les experts ; il motive l'ajout d'enseignements universitaires (+ 16h de « culture du livre » dans la maquette soumise au ministère). Sur le plan pédagogique, l'organisation régulière de séminaires autour de conférenciers « universitaires » est également prévue à partir de la rentrée 2012. Ces interventions n'ont été jusqu'à présent que ponctuelles, si bien que les noms des intervenants ne figurent pas dans le dossier, mais dans un ouvrage, *Le Livre, un « produit culturel »* (dir. Gilles Polizzi, Anne Réach-Ngô), actuellement sous presse dans la collection « Orizons » de l'Université de Mulhouse. Enfin, on propose l'accès des étudiants de librairie aux conférences du laboratoire ILLE, dans la mesure où celles-ci concernent l'actualité de la culture et de la recherche. L'évaluation de ces séances est possible dans le cadre d'un des enseignements d'histoire et culture du livre mis en place dans la maquette révisée.

Conclusion

On s'est efforcé de pratiquer dans cette synthèse chacun des aménagements préconisés par l'expertise. Notons que le dernier d'entre eux, présenté comme une virtualité (l'ouverture à l'apprentissage) a déjà été mis en œuvre : s'il n'est pas signalé dans le dossier, c'est seulement parce que les candidatures en apprentissage ont été jusqu'à présent des exceptions. On souhaite donc très vivement que les « points forts » repris au début et les aménagements proposés ensuite motivent une décision favorable la poursuite de la formation à Mulhouse. Par son attractivité auprès des étudiants et par l'élargissement récent de ses débouchés, elle nous semble l'un des atouts majeurs de la FLSH et une chance pour l'Université.

Fait à Mulhouse, le 25 mai 2012

Président de l'Université de Haute-Alsace



Alain BRILLARD